# Le rôle de l'accompagnateur durant



## les activités et les sorties éducatives

#### A) Mandat et responsabilités :

Vous avez la responsabilité de veiller à la sécurité des enfants qui vous sont confiés et le devoir de réagir et d'intervenir en cas d'urgence. Selon l'article 1460 du Code civil, «Toute personne qui, sans être titulaire de l'autorité parentale, se voit confier, par délégation ou autrement, la garde, la surveillance ou l'éducation d'un mineur est tenue, de la même manière que le titulaire de l'autorité parentale, de réparer le préjudice causé par le fait ou la faute du mineur.

D'autre part, il est fortement recommandé d'établir une étroite collaboration avec l'enseignant(e) du groupe.

#### 1. Informez-vous:

- $\Sigma$  du nombre d'enfants que vous aurez à votre charge;
- $\Sigma$  des particularités de ce groupe (allergie, maladies, phobies);
- $\Sigma$  des moyens utilisés pour identifier les enfants.

#### 2. <u>Demandez à l'enseignant(e) :</u>

 $\Sigma$  les procédures à suivre en cas d'urgence.

#### 3. Élaborer un plan d'urgence en fonction de l'installation visitée :

- $\Sigma$  cri de rassemblement;
- $\Sigma$  lieu de rassemblement:
- $\Sigma$  movens de procédure de communication (qui contacte qui et comment):
- $\sum$  plan d'évacuation.
- 4. <u>Informez-vous des règlements du site d'accueil et des comportements à adopter avant et</u> pendant une activité.



#### B) Autres préparatifs :

- 1. Prenez les présences :
  - avant le départ
  - à l'arrivée au site d'accueil
  - pendant les activités
  - au départ du site d'accueil
  - au retour
- 2. Préparez et vérifiez le matériel de chaque enfant.
- 3. Informez le groupe sur l'attitude et les mesures de sécurité à adopter.

#### C) Surveillance et supervision :

- 1. La surveillance et la supervision ne reviennent pas uniquement à l'enseignant(e).
- 2. Les principales mesures :
  - Choisir un point de rassemblement en début et fin d'activité et en informer tous les membres du groupe.
  - Effectuer une surveillance continue (ex. : balayage visuel)

En plus des méthodes de balayage visuel et de surveillance, optez pour des techniques de repérage efficaces qui permettent une vérification rapide. Nous vous proposons deux méthodes aussi efficaces que faciles à mettre en pratique.

#### Copain-copain:

Chaque enfant est jumelé avec un ami de son groupe. Ils doivent rester ensemble et veiller l'un sur l'autre. Lorsque vous dites « copain-copain », chaque pairs se réunit de manière à vous permettre de les repérer facilement et ainsi de voir si tout le monde est présent.

#### Comptage:

Vous devez régulièrement compter le nombre d'enfants présents.

### Accompagnateur :

#### Je connais

- Les règlements lors des sorties. ρ
- Mon rôle pendant le déroulement normal de l'activité et en cas d'urgence. ρ
- Les particularités de mon groupe et celles de l'endroit visité. ρ
- Mon rôle et mes responsabilités au regard de la surveillance et de l'encadrement ρ
- des enfants.
- Les règlements de l'endroit que nous allons visiter et ses caractéristiques. ρ

#### J'informe

- Les jeunes de nos attentes quant à leur comportement. ρ
- Les jeunes du point de rassemblement avant l'activité, en fin d'activité et en cas ρ d'urgence ainsi que du signe que je vais donner pour enclencher la manoeuvre.

#### Je prépare

Et vérifie le matériel de chaque enfant. ρ



Préparé par Angela Elias, directrice